



TEMPS DE TRAVAIL : LE COMPTE N'Y EST PAS

LUNDI 21 MARS À 10H | MAIRIE DU 13^E

Le 7 février 2022, lors de l'Assemblée Générale des personnels, les agents présents ont exprimé leur rejet des nouveaux rythmes de travail et dénoncé la dégradation des conditions de travail, le manque de prise en compte de la reconnaissance et de la pénibilité liée à leur métier et rythme de travail. Face à ce constat, la CGT s'est engagée à poursuivre les discussions avec la DRH et l' élu en charge des personnels; ces revendications permettent de diminuer la durée annuelle du temps travail en révisant les niveaux de sujétions, ainsi que la prise en compte de la pénibilité liée à l'ancienneté.

SUJÉTION	0	1	2	3	4	5	6	7
DEPUIS 2022	1607	1586	1565	1544	1523	1502	1481	1460
PROPOSITION VILLE AVEC LES 3 JOURS « VILLE-CAPITALE »	1586	1565	1544	1523	1502	1481	1460	1439
PROPOSITION DRH DU 04/02/2022	1607	1579	1556	1533	1510	1487	1464	1441
DEPUIS 2001	1551	1529	1506	1484	1462	1440	1418	INÉXISTANTE
REVENDICATION CGT	1506	1484	1462	1440	1418	1396	1374	1352

Jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté	
10 ans	1 jour
15 ans	2 jours
20 ans	3 jours
25 ans	4 jours
30 ans	5 jours
35 ans	6 jours
40 ans	7 jours

M. Antoine GUILLOU, l' élu en charge des personnels, s'était engagé à étudier les niveaux de sujétions ainsi que les taux horaires ! Cependant, les nouvelles propositions faites par la ville lors de la réunion DRH du 18 février restent toujours inacceptables :

- Le nombre d'agents susceptibles de voir leur niveau de sujétion évoluer (de 0 à 1) est relayé à la portion congrue (1116 sur 14 726) !
- La durée annuelle du temps de travail reste supérieure à celle incluant la sujétion dite «ville capitale» !
- Élargir le plafond de JRTT (c'est augmenter davantage la durée journalière de travail).

Suite à l'engagement pris lors de l'assemblée générale, la CGT a déposé un préavis de grève à compter du 21 mars 2022 (veille du conseil de Paris) et appelle l'ensemble de personnels à un rassemblement gréviste devant la Mairie du 13^e ! **C'est par votre réaction collective qu'ensemble, nous pourrons contraindre la Maire de Paris à mettre en application ses engagements exprimés par l' élu en charge des personnels : revoir les niveaux de sujétions et les taux horaires !**



cgtvilledeparis.fr

